

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.  
16  
9  
Poste: 35 fr.  
18  
10

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 13 JUILLET 1886

LETTRE

DU

GÉNÉRAL HENRI D'ORLÉANS  
DUC D'AUMAË

A M. le Président de la République.

Monsieur le Président, ayant été informé par le ministre de la guerre qu'il était rayé des contrôles de l'armée, et s'étant assuré que la même mesure frappait tous les membres de sa famille qui servent dans les armées de terre et de mer, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Président de la République.

Il est en même temps pourvu devant le Conseil d'Etat.

Le duc de Chartres a formé le même pourvoi contre la décision ministérielle qui lui a été notifiée.

Chantilly, le 11 juillet 1886.

Monsieur le Président de la République française,

Monsieur le Président, il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

J'ai gardé le silence. Il ne me convenait pas de rompre un silence qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la Charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la Patrie.

Je laisse à mes Conseils le soin de défendre, par des arguments de droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'Etat-major général, ayant rempli, en paix comme en

guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste

le Général HENRI D'ORLÉANS,  
DUC D'AUMAË.

A la bonne heure! Voilà un acte.

Le duc d'Aumale, en défendant sa cause, défend celle de tous les officiers français. C'est ainsi qu'un prince doit agir; il a raison de solidariser sa cause avec celle de toute l'armée.

Oui, on a déchiré, pour atteindre les Princes, la « Charte de l'armée. »

Le duc d'Aumale dit qu'il a voulu attendre, pour attaquer les mesures d'arbitraire du Président, que les liens qui le rattachaient à l'armée fussent rompus.

Dans des temps réguliers et en présence de gens... réguliers, cette méthode s'expliquerait.

Mais, quand il s'agit d'une République de cette sorte et de républicains de cette origine, les précautions et les sacrifices sont absolument de trop.

M<sup>r</sup> le duc d'Aumale n'a malheureusement pas compris que plus il se montrerait patient, circonspect, réservé, plus on oserait contre lui.

Une bonne taloche à la première démonstration malveillante, et tout serait rentré dans l'ordre.

Il était bien évident qu'on tenterait tout contre des Princes aussi vaillants, qui laissent tout faire.

Sans être prophète, on pouvait facilement prévoir que les rebuts du 4 septembre, les cartonnières de « la Défense nationale », se vengeraient de l'humiliation que leur avait infligée Robert le Fort et ses oncles, en déjouant, pour venir se battre en France, les recherches actives des limiers de police de celui qui se plaisait à télégraphier en pleins désastres nationaux: « Cigares exquis. Soyez gai et de bonne composition. »

Ces outrages-là ne se pardonnent pas.

Et, de fait, on n'a pas eu de répit avant d'avoir atteint le duc de Chartres, qui ne demandait que la gloire de défendre le sol envahi, un fusil à la main, pendant que Gambetta, toujours très-loin des champs de bataille, savourait ses cigares exquis et se prélassait dans le luxe ministériel.

Aujourd'hui, c'est devant des conseillers d'Etat que l'affaire va se plaider.

Il y a quelques années, il était aisé de la porter devant la France, devant l'armée.

Tout le monde s'y attendait; l'opinion était prête.

Elle eût été gagnée, personne n'en doute.

En politique, il ne faut pas laisser passer le moment psychologique!

Les circonstances se représentent logiquement.

Seulement, il faut attendre quelquefois longtemps avant de voir reparaitre les mêmes chances.

Nous lisons dans les *Nouvelles*, à propos de la lettre de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale:

« Empreinte du patriotisme le plus pur, le plus touchant, cette noble protestation produit à Paris une indicible émotion.

« Elle répond au sentiment d'indignation qui a frappé au cœur le pays, l'armée surtout, lorsqu'au mépris des droits incontestables, sans égard pour les plus honorables services, le gouvernement de la République a rayé impitoyablement les Princes des cadres des armées de terre et de mer.

« Il appartenait au doyen de l'Etat-major général de l'armée française de protester, au nom du droit violé, au nom du patriotisme blessé, contre une douloureuse iniquité.

« Défendre, avec une fière énergie, le droit de tout officier, l'intégrité de la « Charte de l'armée », était bien digne du glorieux soldat dont le nom est associé avec les noms des Princes de sa famille, à la conquête de l'Algérie.

« Monsieur le Comte de Paris avait pro-

testé comme chef de la Maison de France contre une proscription impie.

« Le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, proteste en soldat contre une odieuse iniquité. La France appréciera. »

« L'écho de cette lettre, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, sera de longue durée dans l'armée française, plus fière du général Henri d'Orléans et du colonel de Chartres que du ministre Boulanger. La propriété du grade est attaquée; tous les officiers sont menacés en même temps. Il appartenait au duc d'Aumale de les défendre en se défendant le premier.

« Cela va bien! La République travaille admirablement à confirmer la popularité des Princes de la Maison de France. Elle n'a pas voulu les reconnaître comme simples citoyens, ils resteront donc princes.

« Mais, comme ce titre leur tient encore moins au cœur que celui de soldat de la France, ils commenceront par disputer à la proscription leur épée. Et ainsi, peu à peu, ils mettront tous les pouvoirs de la République, toutes ses juridictions, en demeure de choisir entre la honte d'un asservissement sans limite et l'honneur de concourir avec eux à défendre les principes fondamentaux de toutes les Chartes, de toutes les Constitutions Françaises depuis la Révolution de 1789.

« Et la France, qui assistera à cette lutte, ne tardera pas à se prononcer entre les proscriptionnaires et les pros crits.

« La guerre est déclarée. Ce sera bientôt fini.

« P. S. — A la dernière heure, nous apprenons que le gouvernement prépare une réponse à la lettre du duc d'Aumale: la proscription.

« La procédure, même devant ses tribunaux, lui paraît encore trop lente et trop dangereuse.

« A défaut de tribunaux, la France jugera les Princes et la République. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE  
LEQUEL?

Le coupé redescendait vers Pantin. Aux abords du canal, le ressort enfin céda, sans doute avec la complicité de celui qui le faisait mouvoir, et la pauvre femme, violemment projetée au dehors, alla tomber sur le route.

A certaine distance, heureusement. La roue s'écarta.

De plus, un chemin de traverse, dans la terre sablonneuse, avait amorti sa chute.

Dépendant, elle s'était évanouie.

Lorsque ses yeux se rouvrirent, elle était seule, en pleine campagne, en pleine obscurité!... Où donc? Comment?... Elle se ressouvint... Elle se redressa vivement... un cri de douleur s'échappa de ses lèvres... Elle était blessée... confusément tout au moins... N'importe!... Il fallait retrouver, il fallait sauver sa fille!

Une seule lumière brillait à l'horizon, comme au bout du chemin... Elle y marcha droit, elle s'y traîna par un héroïque effort de sa volonté... Oh!... maintenant, elle n'a plus peur!...

Mais arrivera-t-elle?... Oui, la distance est moins grande qu'elle ne l'avait supposé tout d'abord, dans la brume. C'est la fenêtre éclairée d'un cabaret, sur le trottoir d'une grande route... On lui donne les premiers soins que nécessite son état... Une charrette arrive... Celle d'un paysan qui se rend à la Halle... A force de supplications, avec un peu d'argent, elle obtient qu'il la transportera jusqu'à la barrière.

Là, M<sup>me</sup> Bazin monte dans un fiacre... Où se faire conduire?... Quelle heure est-il?... Onze heures seulement... Quoi!... tout cela s'est passé si vite!

A Saint-Mandé? Guillaume et sa femme ne seront pas encore de retour... A la salle où s'est donné le concert?... Oui!... Peut-être y retrouvera-t-elle encore quelques-uns de ceux pour lesquels, ce même soir, a chanté la *Senorita*... Des amis!...

Cet espoir ne l'a pas trompé, Gustave est là, vidant une dernière bouteille avec une quinzaine de camarades dont il s'est fait l'amphitryon... Vous comprenez, retour de Monaco!

Quoi!... maman Bazin!... toute bouleversée, toute pâle, et dont le front saigne encore!... On

l'entoure, on l'interroge... Elle dit tout... Pas possible! M<sup>me</sup> Fernande enlevée!... Par qui donc? La pauvre mère ne sait pas... Elle décrit l'endroit. Un instinct lui dit que ce sont les bandits de carrières...

— Des carrières!... s'écria Gustave, voilà qui te regarde, copain Jean-Baptiste!... Avance à l'ordre, et dis-nous vivement si tu n'y connais pas quelque cabanon... quelque cachot... quelque cachette... où ces audacieux ravisseurs puissent retenir un prisonnier... une prisonnière?

— Oui!... s'empressa de répondre l'aide-jardinier de Romainville, et il faut payer rançon pour en sortir... La police a vainement cherché l'endroit... Moi, je l'ai découvert.

— Et tu n'en as rien dit?

— Dame! ces mauvais gars-là, quand on en a fait pincer quelques-uns, les autres vous exterminent... C'est tout proche de la grand'voûte où je vous ai déjà conduit...

— Tu vas nous y ramener tout de suite... et cette fois en force... n'est-ce pas les copains?

Puis, après l'assentiment général:

— Mais d'abord à la mesure du prétendu marchand... La première en remontant la rue de la Villette, n'est-il pas vrai?... Oui, je vois ça d'ici... C'est sur notre chemin... Nous la visiterons en passant...

— Oh!... s'il fallait vous la désigner moi-même...

— Inutile!... maman Bazin... Vous allez nous attendre ici, installée, soignée par la patronne de l'établissement, dans l'appartement particulier de papa Justin, qui ne me démentirait pas, s'il était là!... Arrêtons-nous comme nous pourrons, mes braves camarades... Et vivement, en avant, marche!...

On trouva dans le local même deux fusils de chasse et leurs cartouches, une paire de pistolets, des haches, des gourdins, une scie, un marteau, une pince de fer, la grande lardoire.

— Assez!... s'écria Gustave, qui décidément prenait le commandement. C'est assez pour ces coquins-là, qui doivent être des lâches!

Le fiacre qui avait amené M<sup>me</sup> Bazin ne s'était pas encore éloigné. On en réquisitionna deux autres... En route, les Enfants de Paris!... C'est pour la *Senorita*!...

X

MARTIN-LE-BORGNE

Fernande n'avait pas même eu le temps de jeter un cri.

Une sorte de bâillon lui ferma la bouche. D'épaisses couvertures l'enveloppèrent, dans lesquelles on la garotta des pieds à la tête.

En cet état de momie, elle eut ces vagues sensations qu'on l'emportait quelques pas plus loin, dans un endroit plus aéré. Un instant, elle fut



## A LA CHAMBRE

La lettre de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale a produit ici l'effet d'une bombe. On ne rencontre dans la salle de la Paix que républicains navrés ou furibonds. Les sages déplorent cette provocation imprudente jetée à un Prince qui compte dans l'armée de si nombreux et si puissants dévouements. Il fallait éviter, disent-ils, d'irriter un sabre dont la poignée est dans une main princière et la lance un peu partout.

Quant aux furieux, ils s'agitent, gesticulent, crient qu'il faut expulser au plus vite un général assez osé pour ne pas se laisser dépouiller bénévolement de son grade.

A la tête de ces exaltés de la peur figure... M. Brisson!!! Oui, M. Brisson lui-même. Cette poule mouillée, tombée du ministère par voie de liquéfaction, s'évertue à faire montre d'énergie.

Tout à l'heure, l'Austère s'est campé devant le banc ministériel et a interpellé M. de Freycinet — autre héros! — sur ses intentions à l'égard de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale.

— La lettre du duc est adressée à M. le Président de la République, a susurré M. de Freycinet; demain le conseil des ministres en sera saisi et en délibérera.

Et l'audacieux Brisson, dont le manque d'énergie est de notoriété publique, de riposter d'une voix sévère:

« A votre place, M. le président du conseil, j'aurais réuni mes collègues ce matin et à l'heure présente les Princes auraient reçu leur arrêté d'expulsion. »

Rien de plus terrible qu'un politicien républicain accusé d'être trop mouton et décidé à paraître tigre.

Il est fort question d'une interpellation destinée à peser sur les délibérations du gouvernement.

Tout cela est aussi ridicule que misérable. Il semble, en vérité, que les républicains aient résolu d'accumuler les maladresses. Ils ont mis le doigt dans l'engrenage de la proscription; ils y passeront tout entiers.

Avant-hier, le bannissement des chefs de dynastie; hier, la radiation des princes appartenant à l'armée et la confiscation de leurs grades; demain peut-être l'expulsion de ces mêmes Princes. Ainsi l'exige la logique de la violence et de l'arbitraire.

Il ne restera bientôt plus à la République qu'à s'expulser elle-même. Elle y travaille de son mieux et nous l'y aiderons.

## EXPULSION DES DUCS D'AUMALE ET DE CHARTRES

On assure que le gouvernement; faisant application de l'art. 4 de la loi d'expulsion, va prendre un arrêté d'expulsion contre le duc d'Aumale et le duc de Chartres.

## PAS DE DÉGRÈVEMENTS

« L'AGRICULTURE, VOILA L'ENNEMI »

La majorité républicaine de la Chambre des députés a prouvé dans la séance de samedi, par deux votes successifs, l'intérêt

comme suspendue dans l'espace. Puis lentement descendue dans un cercle de pierre, glacial et profond... Quelque puits, sans doute.

Deux bras vigoureux, les mêmes bras, la ressaisirent et la transportèrent durant quelques minutes encore dans un étroit souterrain, dont le sol friable restait muet sous les pas. On l'y déposa... Ses liens furent déserrés... Les couvertures et le bâillon tombèrent à ses pieds.

Il était temps, elle étouffait.

Autour d'elle, une complète obscurité. Les ténèbres.

— Marchez devant moi, commanda le rude organe de l'être invisible, je vous suis...

— Et si je refusais d'obéir?

— Vous vous en repentiriez assurément... Faites le contraire, et peut-être aurez-vous à vous en féliciter tout à l'heure...

Il y avait eu dans ces dernières paroles, moins durement accentuées, une sorte de promesse. D'ailleurs, tel avait été son premier effroi, ce n'était pas la voix de don Ramon.

Fernande se mit donc en marche par la longue galerie creusée dans le gypse, et dont ses coudes, à certains passages, frôlaient les parois humides. De temps en temps, son guide la reprenait par les épaules et la dirigeait dans l'ombre. Au bout d'une demi-heure, ils atteignirent la grande excavation centrale. On y respirait plus à l'aise. « Gare à ces

qu'elle porte à l'agriculture.

Elle avait accepté en principe vendredi un dégrèvement sollicité depuis plusieurs années. Les députés de la droite avaient expliqué qu'il y avait quarante-six départements payant plus qu'ils ne devaient payer; la qualité qu'ils payent en trop n'est pas contestable. Elle a été déterminée dans un travail fait par l'administration des contributions directes sur l'ordre du ministre des finances.

Il s'agissait tout simplement d'appliquer les résultats de ce travail aux 46 départements surimposés, de diminuer leur contingent d'impôts d'une somme qui varie pour chacun de ces 46 départements selon les résultats du travail de l'administration des contributions directes.

Jamais question plus juste n'a été posée à la Chambre; aussi celle-ci l'avait-elle ratifiée dans un premier vote.

Mais il fallait compter avec la commission du budget. Il devenait plus difficile d'établir un budget en équilibre sur le papier lorsqu'on retranchait 44 millions aux recettes. Aussi, M. Jules Roche s'est-il empressé de faire, en bon opportuniste et en excellent républicain, revenir la Chambre sur son premier vote. Il a prétendu que la répartition du dégrèvement s'appliquant à de nombreuses parcelles de terre était une opération irréalisable.

La majorité, heureuse de ne pas dégrever la propriété foncière, est revenue sur son vote et les départements surtaxés continueront à payer ce qu'ils ne doivent justement pas.

La crainte manifestée par les républicains de perdre 44 millions sur un budget de 3 milliards 1/4 sur lequel il y aura un déficit de deux ou trois cents millions prouve bien tout le sans-gêne des républicains.

Ils ont emprunté 6 milliards en six années et augmenté de près de deux cents millions les intérêts de la dette publique. Ils vont encore emprunter avant peu de nouveaux milliards et ils déclarent qu'il est impossible de diminuer dans 46 départements surtaxés les charges de la propriété foncière, en tout onze malheureux millions.

Les républicains opportunistes et les radicaux sont enchantés du nouveau vote.

La population des campagnes les préoccupe beaucoup moins que celle des villes. Leur influence s'exerce davantage sur les ouvriers; en outre, comme ils espèrent arriver un jour à placer la propriété foncière dans une situation qui en fasse davantage une chose de l'Etat, le dégrèvement serait un mauvais début. Quand on songe à prendre aux gens ce qu'ils possèdent, on ne supprime pas ce qu'ils payent injustement.

La loi sur l'augmentation du droit sur les céréales a été renvoyée aux calendes grecques, c'est-à-dire qu'elle ne sera plus discutée.

Les cultivateurs français continueront à payer de lourds impôts qu'on augmentera avant peu et à produire du blé qui leur revient à 25 fr. et qu'ils vendent 18 fr.

La République a pu faire la fortune des républicains, mais elle a singulièrement diminué celle des autres Français.

bancs!... » lui fut-il dit. Plus loin: « à cette table!... » Elle se rappela ce concubule nocturne dont elle avait été témoin, de la hauteur de l'une de ces dépendances. On remonta, probablement vers une élévation du même genre, par une nouvelle galerie qui se resserrait de plus en plus. « Baissez la tête!... » répétait la voix. Dans un élargissement, l'homme passant devant elle. « Oh!... je ne crains plus, dit-il, que vous cherchiez à fuir!... » Il avait raison: comment se serait-elle retrouvée dans le noir dédale de ces catacombes?

Le bruit d'une clef cherchant sa serrure se fit entendre... Puis le grincement d'un double tour. Une lourde porte roula sur ses gonds... Une main velue saisit sa main tremblante... Elle comprit qu'on la faisait entrer dans une espèce de caveau, qui se ferma sur elle.

Mais pas seule. Le gédlier s'y trouvait aussi.

— La! fit-il, nous y sommes... J'avais pris l'engagement de vous écrouer dans le cachot... C'est fait... Attendons!...

Puis, après un silence:

— Ne craignez pas de manquer d'air... il en pénètre jusqu'ici par des fissures... Voire même un peu de lumière... Une lueur grise, quand il fait grand soleil au d'hors...

— Elle se taisait, immobile, haletante, atterrée. — Gageons, reprit-il en ricanant, que vous désiriez y voir clair? Allons!... je puis faire cela pour vous, soyez contente!

(A suivre.)

## Chronique générale.

Dimanche, plus de quarante mille personnes sont venues pendant la journée à l'Archevêché: dix mille dans la matinée et trente mille au moins dans l'après-midi.

Divers journaux donnent l'itinéraire du cortège funèbre de S. Em. le cardinal Guibert; plusieurs autres publient des renseignements sur le cérémonial des obsèques de Notre-Dame.

M<sup>r</sup> Richard s'est réservé de faire connaître par une lettre pastorale les déterminations prises à ce sujet.

\*\*

### TUNBRIDGE-WELLS

La délégation chargée par l'association de la presse monarchique départementale de remettre une adresse à Monsieur le Comte de Paris, a eu l'honneur d'être reçue à Tunbridge-Wells. Le prince a fait aux délégués un accueil excellent. Faisant allusion au discours prononcé dimanche dernier par M. Lambert de Sainte-Croix, Monsieur le Comte de Paris a fait remarquer l'importance qu'il y a à rappeler sans relâche au pays qu'il peut légalement changer la forme du gouvernement; puis, reprenant la phrase finale du manifeste, le Prince a dit:

« — Oui, je suis prêt; mais il faut que le pays soit prêt aussi. A vous, messieurs, incombe la plus grande partie de la tâche; votre œuvre peut et doit être menée parallèlement avec celle des comités. Faites appel à toutes les bonnes volontés. Cherchez à rallier tous les hésitants. Expliquez qu'il ne peut y avoir de liberté sans une autorité fortement constituée. »

Les délégués de la presse départementale ont eu l'honneur d'être admis à présenter leurs respectueux hommages à M<sup>me</sup> la Comtesse de Paris et à M<sup>r</sup> le duc d'Orléans. Ils ont rapporté de ces entrevues une impression profonde. Leur dévouement n'avait pas besoin sans doute d'encouragement, mais le langage qui leur a été tenu, l'accueil particulièrement bienveillant qui leur a été fait, sont pour eux une haute récompense qui ne peut qu'accroître leur ardeur et surexciter leur zèle éprouvé.

Le Prince a daigné remettre à ses visiteurs sa photographie avec une dédicace de sa main.

\*

### TROP DE RUBANS

Les pensionnés du 2 décembre viennent d'obtenir l'autorisation de porter à la boutonnière le ruban de la médaille commémorative qui leur a été délivrée l'an dernier, en souvenir de leurs infortunes. Et MM. les préfets de la République ont été invités par une circulaire à prendre des mesures pour épargner à ces intéressantes victimes les tracasseries que les agents trop-zélés de la police pourraient leur susciter.

MM. les pensionnés vont donc pouvoir arborer au revers de leurs habits les insignes glorieux qui rappelleront leur martyre, sans courir le risque d'être appréhendés au collet pour port de décoration interlope.

Honneur et argent! Le témoignage de la reconnaissance est complet. Mais pourquoi a-t-on oublié les assassins de M. Watrin?... Une petite distinction honorifique aurait adouci la rigueur de leur prison.

\*

Nous avons annoncé hier le succès de M. Séblin dans l'élection sénatoriale de l'Aisne. Déjà deux fois l'élection de M. Séblin avait été invalidée parce qu'il n'avait pas tout à fait 40 ans, âge fixé pour être sénateur. Pour la troisième fois les délégués sénatoriaux de l'Aisne ont élu M. Séblin.

Cette fois M. Séblin a 40 ans, il est donc bel et bien élu.

Cette élection est un échec pour le gouvernement, car au lieu de se rebuter les délégués sénatoriaux ont donné à ce troisième scrutin un nombre de voix supérieur aux deux premiers tours.

\*

Monsieur le Comte de Paris a fait célébrer, aujourd'hui mercredi 13 juillet, à Tunbridge-Wells, un service religieux pour le douloureux anniversaire de la mort du duc d'Orléans, son père, qui a péri, comme on sait, victime d'un accident de voiture, le 13 juillet 1842, dans l'avenue de Neuilly, à Paris.

\*

## MONSIEUR ET MONSIEUR

Les journaux royalistes ne donnent pas au Comte de Paris le titre de Monsieur, et font précéder son nom simplement de Monsieur, sans mettre comme pour les autres Princes d'Orléans les mois S. A. avant le nom.

Le *Courrier de Vaugelas* explique les motifs de cette règle d'étiquette, anormale à première vue:

« La raison, dit-il, est que le Comte de Paris, chef de la Maison de France, est le représentant de la Monarchie héréditaire. C'est le Roi, sinon de fait, au moins de droit, et sa dignité est reconnue non-seulement par les royalistes, mais encore par les républicains, qui le considèrent comme le concurrent sérieux ».

« Or, en parlant du Roi, on dit Sa Majesté et non Son Altesse Royale; mais quand que le titre de Majesté paraîtrait à l'usage actuel déplacé et trop pompeux pour le roi *in partibus*, on ne le lui donne pas, on ne lui donne pas non plus celui d'Altesse Royale, qui est au-dessous de sa dignité ».

Quant au titre de *Monsieur*, il ne doit être donné au Comte de Paris, quand s'adresse à lui: Monsieur serait une inconvenance; citoyen, une cruelle ironie.

« Lorsqu'on parle de lui, il faut dire Monsieur. C'est une tradition du monde. On disait autrefois: Monsieur le duc d'Orléans est parti pour la chasse, que la livrée disait: Monsieur le duc d'Orléans est parti. Les journaux royalistes peuvent donc dire: Monsieur le Comte de Paris expulsé, et ils pourront dire plus tard: Monsieur le Comte de Paris rentré. »

## CONFÉRENCE DE M. PAUL DE CASSAGNAC

### LES TROUBLES D'ARMENTIÈRES

Les comités conservateurs avaient organisé pour dimanche, à Armentières, une conférence. M. Paul de Cassagnac devait prendre la parole.

A son arrivée, M. Paul de Cassagnac a été reçu à la gare par les organisateurs de la réunion. Comme il se rendait en leur compagnie à la salle où devait avoir lieu la conférence, des manifestations hostiles se produisirent qui se changèrent bientôt en émeute.

La gendarmerie intervint. Elle fut accueillie des huées et une grêle de pierres. Les agents d'Armentières déployèrent à ce moment un peu rouge bientôt saisi par les gendarmes, aussitôt remplacé par d'autres.

Pendant cette violente bagarre, la conférence avait lieu.

Une foule d'au moins dix mille personnes est venue pour y assister.

Sur l'estrade avaient pris place plusieurs députés, et un grand nombre de conseillers généraux et de notabilités du parti conservateur.

Après une courte allocution de M. de Cassagnac, M. Paul de Cassagnac, acclamé par l'assemblée, prononça un vigoureux réquisitoire contre le gouvernement républicain et en faveur de l'union conservatrice.

Il espère que grâce à l'union conservatrice arrivera à une nouvelle libération du territoire. Le seul moyen pour atteindre ce but est de laisser la République accomplir son œuvre et sera victime de ses propres fautes.

A la sortie de la réunion de nouveaux troubles se sont produits. Des coups de revolver ont été tirés et un gendarme a été atteint par une balle. Les brigades de gendarmerie de Lille, d'Armentières et des environs ont été impuissantes à mater le calme.

Des troupes ont été mandées de Lille. Des arrestations ont été opérées. Plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement blessées dans la rixe.

## REVUE FINANCIÈRE.

Les cours de nos rentes, faibles après la liquidation, se sont relevés en fin de semaine à 110.85.

La tenue des obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier justifie nos prévisions. On s'achemine lentement mais sûrement vers le pair. L'action est à 1,362; en tenant compte du coupon de dividende de 30 fr. ce cours correspond à 1,392.

L'action de la Société Générale est toujours en cours suivis et de qualité excellente de 433. Chaque bilan mensuel constate un accroissement de clientèle.

L'action de la Société de Dépôts et de Comptes Courants est demandée de 603 à 610. Le dividende net à payer 228 à 230 fr. et rapporte 16 fr. par an, le placement est à 7 0/0.

Transactions animées sur la Banque d'Algérie qui se tient, coupon de dividende de 10 fr. ne tardera pas à atteindre le pair.

Le mois de juillet est le mois des courants d'excellence et les capitalistes de toutes les régions ont à faire des emplois de leurs disponibilités. Ce n'est pas chose facile avec le haut prix des obligations.

Que les gens ainsi embarrassés n'oublient pas de consacrer une partie de leurs disponibilités à l'assurance sur la vie. C'est encore le patrimoine simple pour se constituer le patrimoine destiné aux siens. Avec 500 fr. économiquement







**Caisse d'Épargne de Saumur.**  
Séance du 11 Juillet 1886.  
Versements de 164 déposants (29 nouveaux),  
46,355 fr. 76 c.  
Remboursements, 17,803 fr. 08 c.  
La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret,  
au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

**Marché de Saumur du 10 Juillet**

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix . 50k.	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	25430	—
From. 1 <sup>er</sup> q. l'h. 71k.	16 50	— Luzerne. 50k.	65470	—
Halle moyenne, 77k.	16 67	— de lin. . 50k.	—	—
Seigle . . . . . 75k.	11	Foin (la charr.) 780k.	70	—
Orge . . . . . 65k.	9 20	Luzerne — 780k.	65	—
Avoine . . . . . 50k.	9	Paille — 780k.	45	—
Fèves . . . . . 75k.	11	Amandes en c. 50k.	—	—
Pois blancs . . . 80k.	26	— cassées 50k.	—	—
— rouges . . . 80k.	22	Cire jaune. . . 50k.	100	—
Colza . . . . . 100k.	—	Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité.	—	—
Chenevis . . . . 50k.	—	— 2 <sup>e</sup> —	—	—
Farine, culas. 157k.	42	— 3 <sup>e</sup> —	—	—

**PRIME A NOS LECTEURS**  
Cette prime consiste en une magnifique **MONTRE EN ARGENT**, portant le poinçon du **Bureau de garantie de l'Etat** établi à Besançon. Cette montre est à cylindre, avec huit rubis, richement décorée, d'une forme très élégante, d'une grande solidité, réglée d'après l'Observatoire, prête à mettre en poche et garantie cinq ans.  
Les montres semblables coûtent de 50 à 70 fr. en détail. Nos lecteurs peuvent en recevoir une ou plusieurs franco, à domicile par la poste aux prix suivants:  
Modèle pour homme (18 lignes)..... 24 fr.  
Id. pour garçonnet (16 lignes)..... 26 fr.  
Id. pour dame (13 lignes)..... 30 fr.  
Les trois modèles à remonter avec mise à l'heure mécanique coûtent 10 fr. de plus.  
Adresser les demandes, avec mandat-poste, à **M<sup>me</sup> MARIE MARILLIER**, rue du Clos, 17, à Besançon (Doubs).  
**N. B.** — On peut voir un échantillon au bureau du journal.

**Sommaire du 9 juillet 1886 de la MUSIQUE DES FAMILLES.**  
**TEXTE :** L'Opéra contemporain (1<sup>er</sup> article), par **AMÉDÉE BOUTAREL**. — Deux instruments rares, par **CONSTANT PIERRE**. — M. Pol Plançon, par **ÉVA M.** — Revue musicale: Théâtres, la **Korrigane**, **Lucie de Lammermoor**, au Château-d'Eau; la saison prochaine, par **PAUL DE POUYNY**. — Chronique dramatique: Notre théâtre en Amérique, article de **PIERRE FOREVILLE**. — Variétés: Iphigénie en Aulide, par **ÉLISA PALKO**. — Bibliographie: **La Voix et le Chant**, par J. Faure, article de **A. BOUCHERAT**. — Nouvelles diverses. — Annonces.  
**MUSIQUE :** *Dora*, 6<sup>e</sup> nocturne-réverie, par **D. MAGNUS**. — *Dimanche de Printemps*, par **ARTHUR LANDENOIS**.  
**ILLUSTRATIONS :** Portrait de **Pol Plançon**.  
**BUREAUX :** Paris, 50, rue Chabrol. — **ABONNEMENTS :** Paris, un an, 45 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 46 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 48 fr.

VIENT DE PARAITRE  
**LE CROUPE**  
(Souvenir d'enfance)  
Nouvelle saisissante, écrite par un de nos jeunes compatriotes, et que nous recommandons à nos lecteurs.  
Se trouve, à Saumur, chez tous les Libraires.  
**Prix de la brochure : 50 cent.**  
**Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 23, Paris**  
**A. LE VASSEUR & Co, Éditeurs**  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française  
de toutes les Partitions et Publications musicales  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANTIQUAIRES  
Gravures, Gaux-Boites, Gravures en Cuivre, etc.  
AU MÊME PRIX QU'EN DÉTAIL  
Payable **CINQ FRANCS** par mois par chèques ou mandats  
**ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO** des catalogues  
**PAUL GODET, propriétaire-gérant.**

**Tribunal de commerce de Saumur.**  
**FAILLITE JEAN ET JULIETTE DURAND.**  
Par jugement en date du 12 juillet 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite des sieurs Jean et Juliette Durand, anciens marchands à Nueil-sous-Passavant.  
**Le Greffier du Tribunal, (484) GAUTIER.**

**Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Coron.**

**VENTE**  
**Aux enchères publiques**  
En un seul Lot,  
D'UNE  
**MAISON D'HABITATION**  
AVEC DÉPENDANCES  
Et d'une portion de **PRÉ**  
Le tout situé commune de **Saint-Hilaire-du-Bois**,  
Dépendant de la faillite de M. Louis LIBAULT.  
L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Saumur, en la salle de la mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, le **dimanche 1<sup>er</sup> août 1886, heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:  
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,  
Aux requête, poursuite et diligence de: 1<sup>o</sup> M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de la faillite du sieur Louis Libault, maçon et marchand forain, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois; 2<sup>o</sup> M. Louis Libault, sus-nommé, Ayant M<sup>e</sup> L<sup>e</sup> Ray pour avoué;  
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Besson, notaire à Coron, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la faillite du sieur Libault, en un seul lot, sur la mise à prix ci-après fixée d'office par le Tribunal.  
**DÉSIGNATION**  
1<sup>o</sup> Une MAISON dite la Promenade, située commune de Saint-Hilaire-du-Bois, avec le morceau de pré sur lequel cette construction a été édifiée, appelé le Pré-de-la-Chaussée, le tout d'une contenance d'environ cinq ares cinquante centiares;  
2<sup>o</sup> Dans le Grand-Pré-des-Morels, même commune, un canton de Pré,

d'une contenance de six ares environ. Mise à prix: cinq cents francs, ci..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements:  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;  
2<sup>o</sup> A M. Gustave-Philippe DOUSSAIN, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières;  
3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.  
Saumur, le 12 juillet 1886.  
**V. LE RAY.**

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.  
**A LOUER**  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,  
Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.  
S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouers, ou au notaire. (268)

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.  
**A CÉDER**  
UNE RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie.  
Revenu net, 4 fr. 30 0/0.  
S'adresser audit notaire. (479)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**UNE MAISON**  
Avec Ecurie et Jardin,  
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.  
S'adresser à M. TABOURDEAU place de la Bilange. (438)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1887  
**DEUX MAGASINS**  
Ensemble ou séparément  
Situés rue Dacier, n<sup>o</sup> 23,  
Occupés par M<sup>l</sup>l. Offray et Percher.  
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE VOLONTAIRE**  
Aux enchères publiques,  
DE  
**Marchandises neuves**  
ET D'OCCASION  
Le MERCREDI 21 JUILLET 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6, dans une maison occupée par M. Thavenard, mécanicien;  
Il sera vendu:  
37 machines à coudre, neuves et d'occasion, de tous genres et de tous systèmes, pièces de rechange de toutes sortes, accessoires et fournitures diverses;  
Agencement de magasin comprenant: comptoirs, caisse, cassiers, glaces, étagères, boîtes, rayons, appareils à gaz et quantité d'autres bons objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

**A VENDRE**  
**JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**  
A 2 kilomètres de Saumur,  
Sur les bords de la Loire.  
S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

**A LOUER DE SUITE**  
**MAISON DE MAÎTRE**  
A Saint-Hilaire-Saint-Florent,  
Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.  
S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

**A VENDRE**  
**CHIEN COUCHANT**  
S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
**GRAND ÉTABLISSEMENT**  
Très-confortable,  
Pour noces, banquets, bals,  
Comprenant:  
Grand CABE avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.  
MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.  
S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

**MAISON COLOMBEL**  
22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

**Grande liquidation**  
**DE PAPIERS PEINTS**  
Teintes cirées et devant de Cheminées  
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

**FABRIQUE D'AGRAFES**  
A ressort à double mentonnet  
POUR  
**COUVERTURES EN ARDOISES**  
Nouveau système perfectionné  
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,  
Breveté s. g. d. g.  
**LEMAIRE-BERSOULLÉ**  
M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays  
Inventeur et seul Fabricant  
Quai Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 13, à Saumur.  
Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.  
Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.  
**MAISON DE CONFIANCE**  
Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.  
Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.  
Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.  
Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

**Offres et Demandes**  
**ASSURANCES**  
ON DEMANDE des agents de bonnes Compagnies. — S'adresser au bureau du journal.

**LEÇONS** de français et de grammaire. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal.

**NETTOYAGE ET VERMINAGE**  
DE  
**Pianos et Meubles**  
LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans n<sup>o</sup> 49.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**  
**VICHY**  
(Allier) PROPRIÉTÉ DE LIÉTAT  
SAISON DES BAINS  
BAINSETDOUCHES de toutes espèces pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la gravelle, d'habitudes goutteuses, etc.  
Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre.  
Théâtre et Concerts au Casino. — M. de la Paroisse, Cabinet de lecture. — Éclairage par Lampes à Gaz. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trajet direct en chemin de fer.  
Tous les renseignements sont fournis par le Bureau d'Administration de la Compagnie.  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZÉMA, Psoriasis, Acné, etc.  
DES PLAQUES  
ULCÈRES VAIEUX, etc.  
Le traitement est simple et sans danger.  
S'adresser à M. GUYON, pharmacien, rue de la République, 11, à Saumur.

**SANS PALAIS**  
**DENTS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
**68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR**  
Extraction, Aurification — Prix modérés.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET 1886.**

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 1/2 % .....	82 95	82 85	Est .....	803 75	800	Obligations.			Gaz parisien .....	517	517
3 % amortissable .....	84 92	84 95	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1200	1202 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	527 50	Est .....	387 50	387 50
3 1/2 % (nouveau) .....	82 37	82 42	Midi .....	1135	1132 50	— 1865, 4 1/2 % .....	529	531	Midi .....	395	395
4 1/2 % .....	107 80	107 90	Nord .....	1533 75	1532 50	— 1869, 3 1/2 % .....	413 50	415	Nord .....	389 50	389 50
4 1/2 % (nouveau) .....	110 63	110 60	Orléans .....	1330	1325	— 1871, 3 1/2 % .....	397 50	396 50	Orléans .....	395	395
Obligations du Trésor .....	518	504	Ouest .....	868 75	867 50	— 1875, 4 1/2 % .....	520	519 25	Ouest .....	385	385
Banque de France .....	4060	4110	Compagnie parisienne du Gaz .....	1426 25	1425	— 1870, 4 1/2 % .....	518	519	Paris-Lyon-Méditerranée .....	388	388
Société Générale .....	456 25	456 25	Canal de Suez .....	3031 75	3020	Bons de liquid. Ville de Paris .....	531	528 75	Paris-Bourbonnais .....	388	388
Comptoir d'escompte .....	1017 50	1020	C. gén. Transatlantique .....	481 25	481 25	Obligations communales 1879 .....	479 25	480	Canal de Suez .....	589	589
Credit Lyonnais .....	522 50	521 25	Russe 5 0/0 1870 .....	99 50	99	Obligat. foncières 1879 3 1/2 % .....	472 75	473			
Credit Foncier, act. 500 fr. .....	1365	1365				Obligat. foncières 1883 3 1/2 % .....	380	380			
Credit mobilier .....	20 5	20 1 25									